



LEGENDE

- Limite communale
- - - - - Limite de zone
- ▨ Secteurs soumis à descripteurs naturels, où les constructions sont interdites au titre de l'article R. 123-11(b) du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant être l'objet d'un changement de destination en logements (art. R. 123-9-2° du Co de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 123-1-5(e) du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé à protéger au titre de l'article L. 123-1-5(f) du Code de l'Urbanisme
- **** Haie ou alignements d'arbres à conserver au titre de l'article L. 123-1-5(f) du Code de l'Urbanisme
- Accès direct interdit
- Partiellement sur un autre plan
- U_{b2} Zone urbaine mixte
- U_r Zone urbaine de qualification
- A Zone agricole
- N Zone naturelle à protéger
- N_c Secteur de centre
- N_n Secteur naturel de protection identifiant un site natura 2000
- N_a Secteur naturel où les constructions agricoles sont autorisées

F 2e

Commune de
BLACOURT

PLAN LOCAL
D'URBANISME

Projet de mise en compatibilité

REGLEMENT GRAPHIQUE

DE DECOUPAGE EN ZONES "Haute Rue, Les Landrons et La Boissière"

Echelle : 1/2000e